

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'infrastructures, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1 (CLAUDE BERNARD), session 2023

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'infrastructures, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1 (CLAUDE BERNARD), au titre de l'année 2023 :

Monsieur ROMEUF David, ingénieur de recherche, président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame PAPINI Anne-Lyse, ingénieur de recherche, vice-présidente, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Monsieur POZET Lionel, ingénieur d'études hors classe, expert, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur PIEGAY Gaetan, ingénieur d'études de classe normale, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Madame PIETROFORTE Valérie, attaché d'administration de l'état classe normale, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à _____, le _____

GAEL ASTIER
le 04/09/2023 22:00:40 +02:00